

PAR COURRIEL

Québec, le 31 octobre 2024

Hélène Cartier
Vice-présidente, Environnement, développement durable et relations avec les communautés
Ressources Falco Ltée
hcartier@falcores.com



INFORMER

Objet : Projet Horne 5 par Ressources Falco Ltée – DQ8



CONSULTER

Madame,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **4 novembre 2024 à 15h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.



AVISER

Cordialement,

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

Ressources Falco Ltée

1. Selon les informations déposées, les critères de design de l'usine de traitement du minerai visent un pourcentage en sulfure inférieur à 0,3% dans les résidus de flottation de pyrite (PR5.11, p. 441 PDF). À cet effet, des essais de caractérisation ont été réalisés sur des résidus désulfurés ayant une concentration en sulfure total inférieur à 0,3% et qui sont jugés plus représentatifs. Est-ce que des essais ont été réalisés pour valider le critère de design établi ?
2. Le rapport de gestion (Rapport gestion 2024 – T3) pour les périodes de 3 et 9 mois se terminant le 31 mars 2024, disponible sur votre site internet est-il bien le dernier rapport de gestion de l'entreprise ? Dans le cas contraire, veuillez déposer le rapport le plus récent ou toute mise à jour depuis sa publication.
3. Est-il envisagé d'intégrer des gens du milieu (ville, citoyen, gens d'affaire) au sein des comités techniques et stratégiques qui ont été constitués en août 2024 en application de la Licence conclue entre Falco et Glencore?
4. Le document DA1.10 « reflétant l'évolution de l'ingénierie du projet » (p. ii PDF) indique que les digues du bassin de polissage auraient une hauteur de revanche de 1 m (p. 40 PDF). En réponse à la question QC-48, il était mentionné que : « Il est cependant estimé que la revanche au bassin de polissage dans ses différentes configurations peut être augmentée à 1,5 m avec un effort de construction relativement limité. Cet ajustement sera donc appliqué lors de la conception détaillée des ouvrages de rétention du bassin de polissage. » Qu'en est-il ?
5. Le document DA1.10 précise aussi que « De façon préliminaire, pour prendre en compte l'augmentation potentielle des précipitations annuelles causée par les changements climatiques, les valeurs de précipitation liquide (pluie) seront augmentées de 18 %, en conformité avec les recommandations du MELCCFP (2017) ». Précisez, à ce stade du projet, quels calculs et éléments de conception des IGRM tiennent compte de l'augmentation de 18% des précipitations ? Dans quelle mesure ?
6. À quelle distance sont situés les puits privés d'approvisionnement en eau potable les plus proches des conduites de résidus ? Et où sont-ils localisés ?
7. Vous indiquez que le suivi des événements sismiques servirait notamment à ajuster les modèles numériques qui visent à prévoir le potentiel d'événements de plus grande magnitude et à planifier les mesures nécessaires pour le minimiser. Une des mesures potentielles consisterait à ajuster la planification minière, allant jusqu'à l'abandon de certaines zones d'extraction au besoin (DA15, p. 2 et 4; Hélène Cartier, DT1, p. 111). Pourriez-vous préciser quels sont les indicateurs qui serviraient de balises pour la mise en place des mesures de réduction des risques sismiques?